

les échos Cfdt

Hors série

ATTENTION !

Prenez le temps de lire cet « échos hors série » riche d'informations et de révélations !

La CFDT-ER vient d'achever une partie de son tour de France! Les membres du Bureau National, Olivier DEBLIQUIS (Responsable national), Emmanuelle DAPRILE (1^{ère} Adjointe) et Jacques LECAS (représentant en CAP) remercient les IPSCR présents et les équipes CFDT locales pour leurs investissements et leurs accueils chaleureux en région !

Lors de ces rencontres, vous vous êtes exprimés sur de nombreux sujets. Vous avez reconnu les importantes évolutions et les bénéfiques de l'intégration en DDE, obtenus grâce à notre action revendicative de fin 2002 !

La parution de cet « échos hors série N°2 » a pour objectif de faire connaître à l'ensemble des IPCSR et DPCSR, les remarques, les suggestions et les questions issues du terrain, auxquelles nous apportons des réponses précises !

SOMMAIRE :

- ❖ Frais de Déplacement non remboursés.
- ❖ Droits des IPSCR pour assister aux réunions syndicales.
- ❖ **Privatisation du service de l'éducation routière !**
- ❖ RTT collective : remise en question !
- ❖ Déconcentration : 150€ d'augmentation de salaire net !
- ❖ **A la CFDT tout le monde a le droit de VOTE !**

INSPECTEURS, REAGISSEZ!

Car toutes les décisions qui concernent votre avenir : statutaire, salarial, professionnel, sont négociées uniquement par l'Administration et les organisations syndicales ! Alors pour les Elections de MARS faites le bon choix !

LE

24

FEVRIER

2006

Frais de Déplacement non remboursés !

Malgré notre [courrier du 11 janvier 2006](#) adressé à notre Administration Centrale, concernant l'application de la LOLF et ses contraintes sur le paiement des frais de déplacement, nous avons été informés de retards persistants.

Dès le 14 février, la DSCR à la demande exclusive de la CFDT, a rapidement débloqué des fonds destinés au règlement des frais de déplacement des IPCSR et DPCSR.

Les secrétariats généraux des DDE sont donc en possession de ces fonds suffisants pour le paiement de l'ensemble des frais.

Nous vous rappelons que les frais avancés en décembre doivent être payés au maximum au mois de février.

Ainsi, les frais de novembre 2005, doivent en principe avoir été réglés.

Si fin Février 2006, vos frais de décembre 2005 ne sont pas versés, contactez-nous d'urgence :
ipcsr@wanadoo.fr

Les contraintes financières des déplacements sont telles que nous ne pouvons plus accepter de tels retards de paiement.

Rejoindre la CFDT, c'est obtenir du soutien si vous refusez de mettre à la disposition du service votre véhicule personnel, c'est aussi négocier l'obtention de véhicules de service.

Droits des IPCSR pour assister aux réunions syndicales

Le droit syndical, le droit à l'information, le droit de grève, font partie du statut de la fonction publique.

Pourtant, ces droits ne sont pas assez connus, voire ignorés de certains agents.

C'est rarement votre hiérarchie qui apporte ces compléments d'information !

Devant le nombre de questions concernant ces droits, il était nécessaire d'apporter des précisions :

- ❖ Chaque agent, adhérent ou non, a droit, et ce jusqu'en 2008, à 2 demi-journées tous les 3 mois, pour assister aux heures mensuelles d'information. (de ce fait, vous pouvez poser une demi-journée par organisation syndicale).
- ❖ Chaque agent a droit à 4 jours/an pour assister aux assemblées générales.
- ❖ Les représentants syndicaux (déclarés comme tels, à leur hiérarchie), bénéficient de 30 jours d'autorisation spéciale d'absence/an obtenues par leur organisation syndicale.
- ❖ Les représentants syndicaux et les adhérents peuvent bénéficier de décharges d'activité fournies par leur organisation syndicale.

L'ensemble de ces droits ne peut être refusé par la hiérarchie sauf cas très exceptionnel.

RTT collective remise en question !

Des agents nous ont signalé des agissements singuliers de la part de leur hiérarchie, concernant l'utilisation des jours de RTT collective.

Certains délégués imposent des jours de RTT collective pour les uns ou les autres de leurs agents, si une journée n'est pas remplie ou s'ils ne savent pas sur quelle activité les missionner.

Des DPCSR imposent des astreintes aux IPCSR qui doivent rester à leur domicile et rester joignables, au cas où !

INADMISSIBLE !

La RTT Collective n'est pas au libre choix du Délégué !

Notre règlement RTT, que vous pouvez trouver sur [notre site](#), rubrique téléchargement, nous gratifie de 20 jours de RTT/AN (19 cette année en raison de la journée de solidarité)

9 jours sur ces 19, sont des journées de RTT collectives.

Neuf journées doivent être posées de manière collective (tous les IPCSR du département en même temps), en concertation avec les agents (par vote par exemple). Elles sont arrêtées par le DDE, au minimum 2 mois avant la date déterminée !

Ne vous laissez pas imposer n'importe quoi ; nos contraintes de tableau de travail sont suffisantes !

Déconcentration, 150 € d'augmentation de salaire net !

La déconcentration a eu lieu mais sans les sous !!!

Une révélation et des aveux issus des ipcsr du SNICA-FO et de la CFDT assis à la table des négociations en 2003 révèlent que l'administration centrale proposait aux agents, **une augmentation de 150€ net du salaire**, en échange de l'acceptation de la déconcentration du service de l'Education Routière !

Le sous-directeur de l'époque a donné 5 minutes aux organisations syndicales pour se décider ! **Ce délai s'est avéré trop long puisque la délégation du SNICA-FO, qui refusait catégoriquement cette déconcentration, a quitté la table des négociations sans répondre !**

Conséquence de cette absence d'une partie des représentants du personnel : l'administration re-convoqua les instances syndicales à une réunion, pour laquelle le quorum n'avait pas besoin d'être atteint, mais ne « reproposa » plus d'augmentation de salaire et surtout, imposa la déconcentration sans contrepartie !

Nous pouvons ré-envisager cette augmentation, grâce à la décentralisation qui se profile ! **Donnez-nous la force de renégocier en votant massivement pour la CFDT.**



STRASBOURG, le 20.02.2006

Olivier DEBLIQUIS
Responsable National

à

Christian JACOB
Ministre de la Fonction Publique
Ministère de la Fonction Publique
72, rue de Varenne
75700 Paris SP 07

EDUCATION ROUTIERE

Référence : LTR/MNT/02

Objet : Privatisation du corps des Inspecteurs du Permis de Conduire.

Monsieur le Ministre,

A l'approche de nos élections corporatives, un syndicat utilise l'idée de la privatisation de notre service comme sujet de campagne. De même un discours prononcé par un responsable de la DSCR, M. Jean-Pierre FOUGERE, a semé le trouble auprès des Inspecteurs stagiaires en formation à l'Institut National de Sécurité Routière et de Recherche.

Nous avons bien entendu le discours du Président de la République, selon lequel la Sécurité Routière est une priorité Nationale garantie par le contrôle de l'Etat. La fonction d'Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière nécessite une parfaite neutralité que seul le statut d'agent de l'Etat peut lui garantir.

Pour la CFDT- Education Routière, il est inconcevable que cette privatisation puisse être envisagée. Pour cette raison, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir rassurer l'ensemble de la profession sur ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Olivier DEBLIQUIS
Responsable National CFDT-ER

signé

A la CFDT tout le monde a le droit de vote

Comment ça marche !

Le 21 mars 2006, vous élierez les représentants de votre profession. Ces votes se réaliseront par correspondance.

Début MARS, vous recevrez à votre adresse personnelle, l'ensemble des professions de foi de chaque organisation syndicale, ainsi que les listes des candidats IPCSR et DPCSR.

Vous aurez à renvoyer vos votes selon un schéma très précis.

Ce vote est totalement **anonyme**, **personne ne pourra savoir pour qui vous avez voté !**

DESCRIPTIF DU SYSTEME :

1. vous devez mettre dans une 1^{ère} enveloppe la liste syndicale de votre choix, fermer cette enveloppe, et surtout ne rien inscrire, ni sur l'enveloppe, ni sur la liste (au cas contraire, elle serait annulée)
2. mettre cette 1^{ère} enveloppe dans une 2^{ème} enveloppe, sur laquelle vous devrez inscrire vos nom, prénom, votre grade, service et signer (cela sert à valider votre vote et connaître les abstentions)
3. mettre cette 2^{ème} enveloppe dans une 3^{ème} enveloppe destinée à être retournée au bureau de vote.

L'anonymat est garanti !

DESCRIPTIF DU DEPOUILLEMENT :

1. les enveloppes qui arrivent sont ouvertes uniquement le jour du dépouillement ; on en retire la 2^{ème} enveloppe (celle où figure votre nom)
2. la liste des agents ayant voté est émarginée au fur et à mesure de la lecture des noms figurants sur cette 2^{ème} enveloppe.
3. ces enveloppes sont ouvertes, et l'on met l'enveloppe qui contient la liste dans une urne de vote **sans jamais ouvrir cette dernière (annulation du vote dans le cas contraire)**
4. **une fois l'ensemble des enveloppes anonymes mises dans l'urne, on vérifie que le nombre de votants correspond au nombre d'enveloppes, moins les votes blancs ou nuls .**
5. **on mélange l'urne, et l'on procède au dépouillement.**

L'ensemble de ces opérations se déroulent en présence de tous les représentants des Organisations syndicales.

*Des représentants
du personnel
pour toutes et tous !*

Voter CFDT, c'est voter pour des candidats qui défendront les dossiers des agents à partir de critères objectifs, **qu'ils soient syndiqués ou non ! C'est en priorité l'ensemble du corps qu'ils défendent, parce que respecter l'égalité, c'est rester crédible pour défendre l'individualité!**

C'est aussi voter pour une organisation présente dans tous les groupes de travail et qui apporte aux élus CFDT, soutien et logistique pour les préparations diverses (constitution de dossier individuel, etc.) et pour la diffusion des résultats de CAP, des listes de mutation etc....

A la CFDT-EDUCATION ROUTIERE,

tout le monde peut s'exprimer,

tout le monde peut VOTER !

**Vous êtes adhérents,
sympathisants ou aucun des
deux !**

**Vous êtes expérimentés ou
nouveaux arrivants dans le
service !**

**Vous êtes militants ou
insensibles à l'action des
syndicats !**

**Ne laissez pas passer une
chance de vous exprimer,
cela n'arrive qu'une fois tous
les 3 ans !**

**Pour être sûr de ne pas
oublier, renvoyez votre vote
dès réception à votre
domicile.**